

Secrétariat général

## FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

**Intitulé du poste : Chef de l'unité instruction et conseil ADS-référent Sénart**  
**N° VisioM Poste : 0920770337**

**Cotation du poste**

**Groupe 3**

**Catégorie**

**Catégorie A**

**Famille d'emploi**

**Aménagement, urbanisme et paysage**

**Emploi**

**Chef(fe) de l'application du droit des sols**

**Correspondance RIME**

**Chef programme local aménagement durable du territoire**

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou  
autre décomposition de  
l'organigramme**

**Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne  
Service territoires, aménagements et connaissances  
Unité instruction et conseil ADS**

**Localisation**

**Melun-Vaux Le Pénil**

### Contexte pro :

Le STAC est un service composé d'environ 60 agents ayant pour mission d'assurer le portage des orientations de l'État en vue d'un aménagement durable et équilibré des territoires.

Il intervient ainsi sur les champs de la connaissance et de l'analyse des territoires, de la planification territoriale locale (CC, PLU), supra-communale (PLUi, SCoT) et stratégique (déclinaison départementale du SDRIF), de la contractualisation avec les collectivités (CPER, CIN).

Il assure également le suivi des missions d'urbanisme opérationnel : instruction de l'application du droit des sols en Opérations d'Intérêt National, dans les communes soumises au RNU et pour les projets autorisés par le préfet ; suivi des procédures d'urbanisme opérationnelles de compétence Etat (ZAC, PIG, ZAD) ; liquidation des taxes des autorisations d'urbanisme (TA et TCBCS). Il accompagne les projets structurants ou emblématiques par l'apport d'expertise, d'appui technique, et de conseils aux collectivités et pétitionnaires.

Enfin, le STAC assure le pilotage et la valorisation de la filière géomatique de la DDT.

Le service est composé de 7 unités.

L'unité instruction ADS a en charge l'instruction :

- des autorisations d'urbanisme délivrées par le Préfet au nom de l'État au titre de l'article L. 422-2 du Code de l'urbanisme (projets portés par des établissements publics d'État, ouvrages de production de distribution et de stockage d'énergie, ... ),
- des autorisations d'urbanisme délivrées par le maire au nom de l'État en Opérations d'Intérêt National,
- des communes au RNU

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'AU, celles de plus de 3 500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

## **Missions :**

Le responsable de l'unité instruction ADS assure les missions suivantes :

### **1/ Piloter l'instruction des autorisations du droit des sols instruits au nom de l'État.**

- assurer la sécurité juridique des actes instruits en coordonnant et supervisant/contrôlant l'activité de l'équipe d'instructeurs
- Piloter l'activité (suivi statistique, tableau de bord)
- Assurer le suivi des dossiers sensibles ou à enjeux en lien avec la direction du service et la direction de la DDT
- Réunions régulières avec les EPA (EPA Sénart, EPAMarne/EPA France) pour le suivi des actes en OIN
- Réunions avec les porteurs de projets afin d'anticiper les procédures
- Assurer la transversalité avec le Contrôle de légalité des actes d'urbanisme et l'unité en charge de la fiscalité de l'aménagement
- Assurer la fluidité des échanges et des procédures de consultations avec l'ensemble des services consultés au sein de la DDT (Habitat, Accessibilité, Environnement) et extérieurs (SDIS, mairies, Préfecture, ...)

### **2/ Apporter un appui technique et juridique à l'instruction des projets:**

- Conseil et assistance sur les dossiers complexes auprès des communes, des professionnels, et des maîtres d'ouvrage
- Appui technique au suivi des recours en lien avec le service des affaires juridiques en charge des contentieux
- Assurer le lien avec les unités planification en charge du suivi des procédures d'urbanisme (PLU, PLUi...)
- Assurer le lien avec la Préfecture, la DRIEAT et le Service Environnement dans la suivi des procédures d'autorisation environnementale unique et d'enquête publique unique des dossiers instruits.

### **3/ Contribution à l'animation de la doctrine assurée par le Service des Affaires Juridiques en matière de Droit des Sols**

- Suivi des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme réglementaire – Veille assurée par le SAJ – diffusion à l'équipe
- Contribution à la diffusion de la doctrine auprès des professionnels de l'aménagement et des communes : réunions d'informations régulières organisées par la DDT
- Participer à l'élaboration des outils de communication sur l'urbanisme à l'attention des communes et des porteurs de projets
- Accompagner les collectivités dans le déploiement de la dématérialisation de l'ADS

### **Liaison hiérarchique : (max 1000 caractères)**

Placé directement sous l'autorité hiérarchique du chef de service

Interlocuteurs internes : la direction, les services de la DDT (SHRU, SAJ, SEPR, SADR...), la DRIEA, la DHUP du ministère...

Interlocuteurs externes : la préfecture, les collectivités locales, les professionnels de l'aménagement (architectes, géomètres, constructeurs...), les autres administrations, les établissements publics..., les sous-préfectures, les Communautés d'Agglomération, les E.P.A., Disney, A.D.P. , S.G.P., Métropole du Grand Paris

### **Compétences : (max 1000 caractères)**

#### **Compétences techniques**

- Expérience professionnelle dans le domaine de l'urbanisme et maîtrise des procédures d'urbanisme réglementaire
- Bonne aisance juridique (droit de l'urbanisme opérationnel et réglementaire, procédures foncières),
- Maîtrise du cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et des procédures administratives,
- Une connaissance du logiciel ADS 2007 serait un plus

#### **Compétences transversales**

- Aptitude à la conduite de projets en partenariat, travail en transversalité, capacités d'analyse et de synthèse
- Capacités managériales et relationnelles, sens du travail en équipe,

#### **Savoir-être**

- Rigueur et respect des procédures et des délais
- Organisation et méthodologie
- Capacité d'initiative, force de proposition
- Capacités pédagogiques
- Qualités rédactionnelles et relationnelles
- Savoir rendre compte
- Sens du service public

**Conditions :**

poste informatique complet, téléphone, logiciels bureautiques (Open Office ...) et spécifique : ADS 2007 Documents tels que le code de l'urbanisme..

**Contacts :**

***M. Didier CATTENOZ, adjoint au chef du Service Territoires, Aménagement et Connaissances***

**Téléphone : 01 60 56 71 41 [didier.cattenoz@seine-et-marne.gouv](mailto:didier.cattenoz@seine-et-marne.gouv)**

***Mme Aude LEDAY-JACQUET, directrice adjointe***

**Téléphone : 01 60 56 71 12 [aude.leday-jacquet@seine-et-marne.gouv](mailto:aude.leday-jacquet@seine-et-marne.gouv)**